

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour Lyon et les départements,  
**11 francs** pour trois mois,  
**21 francs** pour six mois,  
**40 francs** pour l'année.

Un numéro : 15 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

**ON S'ABONNE :**

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.  
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 octobre 1848.

**DES INCOMPATIBILITÉS.**

Encore un de ces problèmes qui chaque année se dressent devant le législateur et exigent de lui une solution sans cesse ajournée, mais devant laquelle la République ne saurait reculer ! Y a-t-il incompatibilité entre les fonctions salariées en général et le mandat de représentant du peuple ?

En cas d'affirmative, est-ce à la Constitution ou aux lois organiques qu'il appartient de le proclamer, et, tout en posant la règle, de déterminer les exceptions qu'il serait nécessaire de lui apporter ?

En principe, la question est généralement résolue dans le sens de l'incompatibilité ; le pouvoir législatif doit offrir au pays toutes les garanties de dignité et d'indépendance, et ces garanties, la nation les obtiendrait-elle si quelques uns de ses mandataires, avant de parler, avant de voter, se demandaient ce qu'en pensera, ce qu'en dira le pouvoir ? Mais, dit-on, le peuple est souverain, et c'est une brèche que vous faites à sa souveraineté lorsque vous lui interdisez de l'exercer comme bon lui semble.

Le peuple est souverain, mais sa souveraineté ne peut tourner contre lui-même ; on l'arme d'un droit, mais il faut empêcher que cette arme, au lieu de servir à le protéger et à le défendre, ne contribue à le perdre. En ce qui concerne la souveraineté, que faut-il faire ? La régler comme on a fait de tous les droits ; dire à l'électeur : La société reconnaît ton droit, elle t'en garantit l'exercice, elle est prête à punir quiconque serait assez audacieux pour te le nier ou te l'enlever ; mais à ton tour reconnais celui qu'a la nation de vivre et d'empêcher tout ce qui peut mettre son existence en péril. Ton droit est absolu, mais, comme tous les droits, il a sa limite : celui d'autrui, celui de la société entière. Or, la société, sa bonne administration, sont-elles intéressées à ce que l'incompatibilité soit nettement proclamée entre les fonctions publiques salariées et celles de représentant du peuple ? Là est toute la question. Si l'affirmative est vraie, électeur, il te faut bien consentir à ce que, dans ce sens, une limite soit imposée à l'absolu, à la généralité de ton droit.

Autre considération : Un fonctionnaire représentant manque nécessairement à ses devoirs, soit de représentant, soit de fonctionnaire. Un procureur de la République investi du mandat de représentant du peuple et envoyé à Paris ne remplit pas dans son arrondissement ses fonctions de magistrat ; s'il reste à son parquet, il néglige ses devoirs autrement impérieux de mandataire du pays ; de plus, il perçoit deux traitements ; l'un des deux salarie des fonctions qu'il ne remplit pas. Aux yeux de tous les hommes de sens, n'est-ce pas une énormité ? La raison ainsi qu'une sage économie ne commandent-elles pas au législateur de mettre enfin un terme à cet abus criant qui, sous la monarchie, a fait de la distribution des fonctions gouvernementales une curée où les plus avides et les plus adroits, comme aussi trop souvent les plus incapables, ont trouvé leur pâture ?

« Un fonctionnaire, ainsi que le dit le *National*, vit du budget, le discute et le vote ; un fonctionnaire est subordonné au ministre ; représentant, il juge ce même ministre, il le soutient ou le renverse, le fait vivre ou mourir. Peut-on imaginer un plus grand désordre ? »

Que n'a-t-on pas dit de la séparation des pouvoirs, de la nécessité de maintenir dans des limites parfaitement distinctes

les puissances législative et exécutive, de s'opposer aux empiétements de l'une sur les domaines de l'autre, sous peine de l'anarchie ou du despotisme ? Combien tous les raisonnements faits à ce propos sont à plus forte raison vrais en ce qui concerne, en matière législative, la séparation des fonctionnaires du gouvernement qui les nomme, les paie, les révoque, dont ils sont comme les organes, les bras ? Le pouvoir exécutif menacerait-il le législatif de quelque envahissement de compétence, de quelque usurpation, d'un coup d'état, d'un 18 brumaire, car il faut tout prévoir, et le passé doit nous inspirer de la méfiance pour l'avenir, quel appui trouvera le pouvoir menacé parmi ces fonctionnaires qui représentent le pouvoir exécutif, qui ne sont pas autre chose que des fractions vivantes de ce pouvoir ? Pour combattre un pouvoir envahisseur, ne serait-ce pas folie que de lui demander ses armes ?

Est-ce donc une chose si nouvelle que cette incompatibilité si vivement sollicitée sous tous les régimes et que quelques uns même ont reconnue ? Est-ce que les constitutions de nos devanciers ne l'ont pas proclamée ? Les constitutions de 1791 (1) et de l'an III (2) ne proscrivaient-elles pas le cumul ? Et n'est-ce pas aux époques où le pouvoir absolu prédominait qu'il a été permis de confondre et les fonctionnaires publics et les représentants du peuple ?

On parle souvent de l'Amérique ; eh bien ! que l'on imite celles de ses institutions qui sont en harmonie avec l'esprit démocratique de notre jeune République. Or, la constitution des Etats-Unis prohibe également le cumul des fonctions publiques salariées par l'Etat avec celles de sénateur ou de représentant (3).

Le suffrage universel choisira parmi les magistrats les plus dignes, les plus utiles à leur poste par conséquent, et la justice du pays, une des institutions sociales les plus sacrées, les plus indispensables, sera privée de ses plus honorables organes ; elle perdra et de son autorité, et de sa science, et de son prestige.

Qui a amené la chute de la dernière monarchie ? C'est le nombre toujours croissant des fonctionnaires qui n'avaient pas assez de boules blanches en faveur d'un cabinet corrompue et anti-national, et se faisaient une gloire insensée d'être des conservateurs *endurcis*. Le mot n'appartient-il pas à un magistrat fonctionnaire ?

La Constitution de 1848 proclamera donc en principe que les fonctions salariées sont incompatibles avec le mandat de représentant, sauf à la loi électorale organique à déterminer les exceptions ; le problème veut une solution franche, nette et précise ; sortons enfin de l'ornière où tous les gouvernements ont été renversés ; si nous ne voulons plus du passé, répudions ses hésitations, ses lenteurs ; la République n'a pas, comme la monarchie, besoin de flatter et de satisfaire tous les intérêts, tous les appétits ; le premier et le plus indispensable de ses devoirs, c'est de ne faire que ce qui est juste, conforme au droit individuel et au droit social ; c'est une des conditions de sa force.

La France est le peuple initiateur par excellence ; dans la politique, dans les sciences, dans les arts, elle est appelée à donner au monde l'exemple qu'il doit suivre s'il veut obéir aux lois de perfectibilité et de progrès qui constituent l'essence même de l'humanité. Comment se fait-il que tant d'esprits l'i-

- (1) Constitution de 1791, art. 4, sect. 5.  
 (2) Constitution de 1793 (3 fructidor an III), art. 47.  
 (3) Constitution des Etats-Unis, art. 1<sup>er</sup>, sect. 6, 2<sup>e</sup> paragraphe.

gnorent ou ne le comprennent pas, que des hommes dont on ne saurait pourtant sans injustice contester le patriotisme, semblent refuser à leur pays cet honneur que lui a fait la nature, et méconnaissent son génie national au point d'en faire le servile imitateur des peuples étrangers ? Dans les discussions de l'Assemblée Nationale, qu'opposent aux orateurs de la démocratie ceux que le régime de l'égalité épouvante, et qui, obéissant à un préjugé incorrigible, supposent que là où git la fortune, là git la force ?

L'exemple de l'Angleterre, l'exemple des Etats-Unis, c'est là le thème de M. Duvergier de Hauranne, sur lequel ses adeptes paraissent spécialement chargés de broder des variations. L'Angleterre, pays aristocratique par excellence, a servi de modèle aux hommes d'état qui ont cherché à implanter chez nous, avec si peu de succès, le régime constitutionnel ; sous la Restauration, l'école libérale, et c'était alors un progrès, ne rêvait rien de mieux pour la France que les institutions anglaises ; sous Louis-Philippe, les doctrinaires ne juraient que par l'Angleterre ; rien de bien et de grand ne s'était fait que sur le territoire britannique ; le peuple anglais, c'était le peuple sage, grand, généreux ; il n'avait pas la manie des changements comme cette nation de brouillons appelée la France. Eh bien ! l'expérience a été faite, expérience de trente années, pendant lesquelles vingt fois la liberté a été mise en péril, deux fois le pays conduit à un abîme. On court après l'équilibre des pouvoirs, on poursuit une vaine pondération, sans se douter même que cet équilibre, cette pondération, qui causent un point d'arrêt dans les régions du pouvoir, alors que les esprits marchent sans cesse, que les cœurs changent et s'améliorent, est peut-être le plus terrible des dangers auxquels soit exposé un peuple ; il empêche toute réforme, mais il prépare des révolutions.

L'humanité c'est le torrent d'eau qui se précipite sans cesse ; opposez-lui une barrière, vous briserez un moment l'impétuosité de son cours, mais les masses d'eau amoncelées franchiront tôt ou tard l'obstacle qu'une main imprudente aura voulu leur opposer. Vous ne voulez pas d'un courant rapide, et vous avez une catastrophe.

Que dire de l'Amérique ? Il faut n'avoir réfléchi ni sur les mœurs de cette jeune république, ni sur celles de la France, pour établir entre ces deux pays la moindre similitude.

L'Assemblée Nationale, en décidant que le corps législatif serait un, et en votant à une énorme majorité ce point fondamental de la Constitution, ainsi que le suffrage universel et direct, a montré qu'elle n'entendait pas enlever à la nation française le caractère d'initiation et d'exemplarité que l'histoire lui a toujours reconnu, que le préambule de la charte démocratique n'était pas un vain assemblage de mots sonores et vides.

L'Angleterre et l'Amérique ont bien des révolutions à subir encore ; la France, en se constituant en République démocratique, s'est mise à l'abri de bouleversements futurs ; elle a en main tous les moyens de devenir grande, forte et prospère ; le reste dépend de son énergie, de sa modération et de sa sagesse.

**Nouvelles d'Italie.**

ANCONA, 22 septembre. — Le vapeur français le *Brasier*, venant de Venise, est entré aujourd'hui dans notre port avec des dépêches pour les consuls de France et de Sardaigne.

Le vapeur sard le *Malfatano* est parti le 20 pour Gènes.

— On lit dans le *Nouveliste de Marseille* :

« On nous annonce qu'au départ du courrier, le bruit courait à Nice que la République aurait été proclamée à Gènes. Nous ne sa-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 OCTOBRE 1848.

**LES MILLE ET UNE NUITS.**
**LES AVENTURES D'UN PRINCE PERDU.**

CONTE INÉDIT.

502<sup>e</sup> nuit.

(Suite. — Voir le CENSEUR des 28 et 30 septembre.)

Scheherazade reprit :

A peine le marchand juif avait-il disparu, qu'un oiseau gigantesque vint s'abattre sur la pèche de la mule. Djannchah sentit comme des serres puissantes s'enfoncer dans ses vêtements ; un battement d'ailes se fit entendre, qui lui parut chasser la poussière ainsi que le fait le vent d'orage. Puis tout se détacha de terre, et il mit son salut entre les mains de Dieu.

Quelques instants après, ce périlleux voyage était terminé. Djannchah toucha la terre une seconde fois. Aussitôt que son corps cessa d'être balancé dans le vide, il fendit avec son conteau le cuir qui lui servait de prison. L'oiseau épouvanté s'envola avec un grand cri, et notre héros, se dressant sur ses pieds, promena ses regards autour de lui.

Il était sur un des plateaux de la montagne, dans l'air de l'oiseau peut-être, car il ne vit que le roc nu et des ossements épars blanchis par le soleil. « Il n'y a de force qu'en Dieu, se prit-il à dire, il n'y a de puissance qu'en celui qui est le Très-Grand et le Très-Haut. » Le cœur affermi par la vertu de la résignation, il descendit vers le bas de la montagne et aperçut au-dessous de lui le marchand qui le cherchait des yeux.

« Courage ! lui cria le juif. Regarde d'abord à tes pieds. Il doit y avoir des cailloux de toutes sortes de couleurs. Jette-m'en quelques poignées, et je t'indiquerai un chemin afin que tu redescendes. »

Djannchah ramassa donc des cailloux, et il en jeta au juif quatre cents environ. « Encore », répétait toujours le juif ; mais Djannchah, qui avait hâte de quitter ce lieu singulier, lui répondit :

« Montre-moi le chemin, je t'en apporterai autant qu'il en pourra tenir dans le pan de ma robe. »

Ce n'était pas l'affaire du juif que son compagnon pût revenir et révéler le secret de la montagne. Quand il vit que Djannchah s'obstinait à ne plus rien jeter, il chargea tranquillement sa mule et partit sans détourner la tête, sans se mettre en peine du désespoir ni de la colère du jeune aventurier.

Que faire cependant ? Djannchah comprit bientôt l'inutilité de ses larmes et de ses menaces. Aucun moyen de descendre. Ne voyant plus que le précipice devant lui, il remonta vers le sommet, ce qui fut un voyage de dix jours ; mais l'autre côté de la montagne offrait des pentes plus praticables. Il marcha donc durant deux mois, vivant d'herbes cueillies avec la rosée. Après deux mois enfin, il aperçut une vallée délicieuse qui lui réjouit le cœur comme le paradis réjouit les yeux des saints. Un vent léger lui apportait le parfum des fleurs. Il voyait les fruits plus transparents que la topaze et le feuillage plus vert que l'émeraude. Il entendait des milliers d'oiseaux qui célébraient les louanges du Dieu unique, du maître victorieux. Il se dirigea, l'âme transportée, vers ce jardin de délices. Nulle route frayée n'y conduisait ; mais un torrent qui avait creusé la montagne fournissait un ruisseau rafraîchissant aux gazons de la vallée. Djannchah se hasarda de descendre dans la crevasse profonde. Il trouva des pointes de granit qui formaient des degrés inégaux. Cette sorte d'escalier naturel se prolongeait jusqu'à la prairie. Djannchah le suivit, non sans se meurtrir tout le corps ; mais enfin il arriva dans cette riante oasis, où les oiseaux s'approchèrent de lui et descendirent des arbres en voltigeant sur ses pas.

Il allait et il admirait. Il regardait à droite et à gauche, découvrant toujours des beautés nouvelles. Enfin il aperçut un palais dont la faite dépassait la cime des plus grands arbres. Il s'avança ; sur le seuil de la porte se tenait un vieillard vêtu de blanc, les cheveux blancs, la barbe blanche, un cercle de perles autour de la tête, un bâton de diamant à la main. Ce vieillard avait les yeux pleins d'une douceur céleste. Djannchah, touché à son aspect, le salua comme il aurait salué son père, et le vieillard lui rendit son salut comme il eût fait à son enfant : « Assieds-toi, mon fils, lui dit-il ; parle, comment es-tu venu sur cette terre où jamais la race d'Adam n'a posé le pied ? »

A ces mots, Djannchah se rappela tout ce qu'il avait souffert, et son cœur éclata en sanglots.

« Retiens tes larmes, lui dit le vieillard ; tu ne sais pas combien elles m'affligent. N'es-tu pas bien auprès de moi ? Livre-toi donc à l'espérance. Ce n'est pas en vain que Dieu t'a guidé jusqu'ici ; tu es le premier des hommes après mon Seigneur et après moi. » Puis il alla chercher des fruits, les

déposa devant son hôte, qui en mangea quelques uns et se sentit fortifié. Alors Djannchah commença le récit de ses aventures.

« C'est une histoire fort singulière, reprit le vieillard, et tu la trouveras plus surprenante encore lorsque tu sauras en quel lieu tu es arrivé. Apprends donc que ce palais, que cette vallée, avec tout ce qu'elle renferme, sont les domaines de Soleiman, fils de Daoud. Sur eux soit le salut ! Quant à moi, je me nomme Cheik-Nasser, roi des oiseaux, et le seigneur Soleiman m'a confié la garde de ce palais. Il m'a enseigné le langage des oiseaux, et il m'a donné pouvoir sur toute créature ailée. Une fois l'an, les oiseaux se rendent ici des quatre points de l'univers. En quelque lieu qu'ils soient, ils connaissent le temps et se dirigent vers ce château où je reçois leur hommage au nom de Soleiman mon maître. Voilà pourquoi je demeure dans cette vallée. »

« Mon père, reprit Djannchah, ne saurais-tu me fournir les moyens de retourner dans mon pays ? »

« Enfant », répondit le vieillard avec un sourire, tu es déjà impatient de quitter celui que tu appelles ton père ; mais il faut que tu te résignes à attendre la venue des oiseaux. Tu es ici sur le versant de la montagne de Kaf, tu ne saurais la franchir que par leur aide. Attends donc et épargne-moi ta tristesse. Quand les oiseaux arriveront, un d'eux t'emportera et te ramènera dans la capitale du roi Thygmous. »

Djannchah resta donc auprès du vieillard. Sa vie n'était que repos et que plaisir ; il se promenait dans la vallée ; mangeait des fruits, riait tout le jour et ne songeait plus guère à l'époque déterminée, lorsque le cheik Nasser, se levant un matin, lui dit : « Voici que le temps est proche. Les oiseaux vont venir me rendre visite, il faut que j'aille à leur rencontre. Je te laisse donc seul. Tu seras maître ici en mon absence. Tu as pu voir une infinité de portes dans le château, elles donnent sur autant de jardins. Je t'en confie les clefs ; tu pourras les ouvrir toutes, hors une seule, que tu reconnaitras, car les autres ont des serrures d'argent, celle-ci une serrure d'or. Retiens bien ce que je te dis. Garde-toi, ô mon fils, de franchir la porte qui a une serrure d'or. Ce qui pourrait t'arriver, je ne sais pas, mais je sais que ta désobéissance serait suivie du repentir. »

Après cette recommandation, le cheik Nasser partit pour recevoir les hommages des oiseaux, et tandis que chaque race s'approchait à son tour pour lui baiser les mains, Djannchah commençait à faire le tour du château. Je n'ai pas besoin de dire qu'il ouvrait toutes les portes les unes après les autres, mais une seule l'occupait, et il n'entra même pas dans un des jardins, l'esprit toujours rempli de la porte à la serrure d'or. Cette porte se

vons quel degré de foi nous devons attacher à cette nouvelle, sur l'exactitude de laquelle nous ne pouvons tarder à être fixés par l'arrivée du paquebot venant directement de Gènes. »

La première session des conseils-généraux s'ouvrira jeudi 3; M. César Bertholon, membre du conseil-général de l'Isère et de l'Assemblée Nationale, vient d'écrire la lettre suivante au préfet de l'Isère :

Citoyen préfet,

Veuillez être mon interprète auprès de mes collègues du conseil-général et les prier d'agréer mes excuses si, pour la première fois que je suis appelé au milieu d'eux, je ne puis prendre part à leurs travaux. Dans ce moment l'Assemblée Nationale discute les articles les plus importants de la Constitution, et de plus elle est saisie de plusieurs projets de décrets du plus grand intérêt pour la prospérité de l'agriculture; je veux parler de l'enseignement agricole, de l'impôt sur le sel et du crédit foncier. Mon devoir me retient donc ici.

Après le vote de la Constitution, une seconde session doit être convoquée; je m'empresse alors de me rendre à mon poste, disposé à prouver à mes concitoyens de l'Isère, par le zèle que j'apporterai à l'étude des affaires départementales, toute ma reconnaissance et tout mon dévouement. Agréez, etc.

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'Assemblée Nationale s'occupera la semaine prochaine de la question de la présidence de la République; les amendements sont nombreux et fort divergents; les uns seront retirés par leurs auteurs, d'autres repoussés sans discussion; cependant il n'y a pas encore de parti pris, les idées sont flottantes, les esprits sont partagés entre trois propositions principales. La commission de Constitution se réunit ce soir pour s'occuper des amendements qui lui ont été renvoyés; il est impossible de prévoir sa résolution.

Quatre propositions principales sont sur le tapis; toutes ont leurs avantages, leurs inconvénients, leurs dangers; mais constituez donc un ordre nouveau sans rencontrer tout cela! Il s'agit de trouver la combinaison qui offre le moins de périls.

Voici les quatre propositions principales :

Nomination du président de la République par le suffrage universel;

Nomination du président par l'Assemblée Nationale;

Vote immédiat de l'organisation du pouvoir exécutif, et ajournement de la nomination à la présidence jusqu'après la discussion et la promulgation des lois organiques, et, si cela est jugé nécessaire, pendant un an ou dix-huit mois;

Suppression de la présidence, nomination par l'Assemblée du président du conseil des ministres, c'est-à-dire gouvernement réel de l'Assemblée unique et permanente.

La première de ces propositions consacre le principe du suffrage universel, sans tenir compte des dangers qu'il peut offrir en ce moment où la République est menacée par les partis.

La seconde, au contraire, considère avant tout ces dangers et fait plier un principe afin de sauver la République; elle a été inspirée par la crainte des intrigues des prétendants et surtout de Louis Bonaparte.

La troisième maintient le provisoire actuel, la pire de toutes les combinaisons.

La dernière enfin place le pouvoir véritable dans l'Assemblée Nationale, qui confie l'administration à un ministère dont elle peut à son gré révoquer le chef.

Entre cette proposition et les deux premières il y a une différence notable, un changement radical dans nos habitudes gouvernementales depuis le 9 thermidor, et il est difficile de rien préjuger encore de ce que fera l'Assemblée où beaucoup d'hommes hésitent devant les modifications profondes.

— Le 2<sup>e</sup> conseil de guerre vient de rendre son arrêt dans l'affaire des barricades de la rue Saint-Séverin, où a été tué M. le chef de bataillon Masson.

Tous les accusés sont acquittés du chef d'attentat ayant pour but de détruire le gouvernement; Grossot est également acquitté du chef d'accusation d'assassinat sur la personne du commandant Masson.

Tous sont déclarés coupables d'avoir pris part à un mouvement insurrectionnel, étant porteurs d'armes apparentes, et Grassot et Jacquot avec cette circonstance qu'ils ont fait usage de leurs armes.

En conséquence, sont condamnés : Balond, à un an de prison; Leroy, à cinq années de détention; Boulond, à dix ans de la même peine; Grassot, à dix ans de travaux forcés, et Jacquot à dix ans de la même peine.

— On disait hier au soir que, par suite de vives et regrettables interpellations adressées de banc à banc, une rencontre avait été arrêtée entre deux représentants appartenant à deux partis bien dessinés dans l'Assemblée.

— On disait sur les bancs de l'Assemblée Nationale, au moment

où la séance a été levée, que M. Sénard, ministre de l'intérieur, devait donner sa démission si le ministère persistait à maintenir M. Cazavan.

— Le club Chabrol, président M. Bernard, et le club Saint-Honoré, président M. Chauvelot, homme de lettres, ont exigé une contribution de ceux qui se présentaient pour assister aux séances de ces clubs.

Le ministère public a vu, dans cette rétribution imposée à ceux qui veulent entrer dans un club, la violation de l'article 3 du décret du 28 juillet.

Des poursuites ont été en conséquence dirigées contre les deux présidents.

#### BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> octobre.

Point de nouvelles politiques de quelque importance. On attend les interpellations qui auront lieu demain sur les affaires d'Italie; la question est grave, et sa solution peut avoir une grande influence sur les affaires.

C'est le comte Bressler, d'Alt-Kemnitz, qui a été arrêté à Berlin comme excitant à l'émeute.

Je vous disais bien que les maisons de Londres qui ont essayé de contracter un emprunt pour le compte du gouvernement français ne resteraient pas sous le coup d'un démenti. En effet, on lit à ce sujet dans le Times du 30 septembre :

« A l'éditeur du Times.

» Monsieur, comme l'article que vous avez extrait du Moniteur, au sujet d'un emprunt français, pourrait conduire à une conclusion erronée touchant certaines représentations contenues dans notre circulaire du 25 courant, destinée à être confidentielle et qui a été publiée par les journaux, nous sommes contraints, malgré nous, de donner copie de la lettre écrite hier par M. C. Devaux au ministre français des finances. Nous vous serons reconnaissants d'insérer la lettre suivante.

» Devaux et Co, 62, King-William street, 29 septembre.

« Londres, 28 septembre 1848.

» Monsieur le ministre, je reçois la lettre que M. Salvador, le chef de votre cabinet, m'a adressée hier en réponse à celle que j'avais eu l'honneur de vous écrire le 25 courant. Vous m'informez que le gouvernement français n'est pas disposé à contracter, quant à présent, un nouvel emprunt. En conformité de cet avis, nous avons donné de suite au stock-exchange la notification dont voici copie :

« MM. Devaux et Co annoncent que, par suite de communication officielle reçue aujourd'hui du gouvernement français, ils retirent » quant à présent leur proposition d'ouvrir une liste de souscription » pour effectuer un emprunt français.

» 28 septembre 1848. »

» Dans cet état de choses, je ne puis que regretter d'avoir actuellement appelé à ce sujet l'attention de nos amis et correspondants. Je vous ferai cependant observer que les conférences que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, Monsieur le ministre, établissaient clairement que, si un emprunt de 300 millions de francs vous était offert, vous étiez disposé à en traiter. Vous m'avez même exprimé la bonne volonté de traiter de suite, sauf, bien entendu, l'approbation de vos collègues et de la chambre, si je pouvais appuyer une offre ferme par un dépôt; or, comme je n'étais pas encore en mesure, vous m'engageâtes à repartir de suite et à me presser, vu qu'on pouvait vous faire une offre d'un jour à l'autre.

» J'étais donc justifié à prendre, dans les limites de réserve que je me suis imposées, les arrangements nécessaires afin de vous faire une offre effective.

» Je l'eusse fait plus tôt si je n'eusse pas craint, en m'adressant à nos amis pour un nouvel emprunt, d'entraver votre conversion des actions de Paris à Lyon et le versement qui devait avoir lieu le 2 octobre sur le dernier emprunt.

» Je suis, etc.

DEVAUX ET Co. »

Comme vous voyez, le ministre a le droit de dire qu'il n'a pas entendu contracter d'emprunt, mais il est évident qu'il l'a fait tenter; il ne faut pas le blâmer de cette tentative, il est à désirer qu'elle eût réussi.

Il résulte d'un état officiel publié par l'administration des douanes que le montant des droits payés pendant les huit premiers mois de 1848 a été de 54,092,446 fr., au lieu de 88,991,339 fr. en 1847 et 100,335,074 fr. en 1846. Ces chiffres tendent à établir que dès 1847 il y avait crise générale, et que les événements de février ne sont pas la cause exclusive de la perturbation subie par nos rapports avec l'étranger.

Le mouvement de notre marine pendant les huit mois de 1848 a été de 8,677 navires jaugeant 1,448,299 tonneaux, au lieu de 14,523 navires jaugeant 1,927,867 tonneaux.

La situation des entrepôts à la fin d'août 1848 témoigne tout naturellement d'un grand encombrement de marchandises relativement à la même période des années précédentes. Ainsi, nous comptons

cette année un stock de 126,000 quintaux métriques de café, au lieu de 114 en 1847 et 92 en 1846; de 207,000 quintaux métriques de coton, au lieu de 84,000 en 1847 et 156,000 en 1846; de 263,000 quintaux métriques de sucre, au lieu de 155,000 en 1847 et 183,000 en 1846.

L'administration du chemin de fer de Strasbourg fait démentir formellement les bruits qui ont couru sur le rachat de la ligne par le Trésor. La section de Paris à Eprenay doit être très prochainement livrée à la circulation, et la compagnie se dit en mesure d'achever les travaux sans secours de l'Etat.

Chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

Recettes du 16 au septembre 1848..... 74,204 f. 73 c.  
Semaine correspondante de 1847..... 94,891 01  
Recette totale du 1<sup>er</sup> juillet au 22 septembre 1848. 762,224 33

Chemin de fer de Paris à Rouen.

Recette du 10 au 16 septembre 1848..... 166,529 10

Chemin de fer de Rouen au Havre.

Recettes du 10 mai au 16 septembre 1848..... 73,568 70

Chemin de fer de Dieppe.

Recette totale depuis l'ouverture..... 66,774 80

#### BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 30 septembre. — Cité, quatre heures. — Consolidés au comptant, ouvert à 86, fermé à 86 1/4; pour compte, ouvert à 86 1/8, fermé à 86 1/4.

Francfort, 28 septembre. — Métallique (3 0/0), 75 3/4 pap.; 75 1/4 arg.; 4 0/0, 60 1/2 pap.; 2 1/2 0/0, 58 7/8 pap., 58 3/8 arg.; banque, 1206 pap., 1186 arg.

Amsterdam, 29 septembre. — 5 0/0 esp., 7 5/16.

Anvers, 30 septembre. — Actions espagnoles, 7 3/8.

Bruxelles, 30 septembre. — 5 0/0 (1840), 77 1/4; (1842), 77; 4 1/2 0/0, 71; 4 0/0, 67; 3 0/0, 51 1/2; banque de Belgique, ».

Madrid, 26 septembre. — 5 0/0, 19 1/8 pap.; 5 0/0, 10 3/4 pap.; dette sans intérêt, 5 7/8 pap.; banque Saint-Ferdinand, ».

On lit dans le Moniteur du soir :

« Il s'est introduit depuis quelque temps dans une partie de la presse une tactique dont il suffira de démasquer le but secret pour la réduire à l'impuissance. Ce système consiste à grouper ou à présenter avec un art insidieux mille petits faits, soit inexacts, soit exagérés à dessein, et qui, accueillis par la crédulité, sont promptement répandus et grossis par la malveillance et la peur. Ces faux bruits, dont la plupart échappent, à la faveur de leur inoffensivité apparente ou de réticences calculées, à un démenti officiel aussi bien qu'à la répression des lois, ne laissent pas que d'exercer une influence des plus fâcheuses. Ils tiennent la population sur un continuel qui-vive, intimident l'argent qui ne demande qu'à circuler, paralysent la reprise des plaisirs et des affaires, et jettent dans Paris une inquiétude permanente, dont l'écho se propage jusque dans la province. C'est à l'aide de ce plan, habilement conçu, que les factions, désespérant de triompher de la République à force ouverte, se flattent de l'empêcher de s'asseoir solidement sur le calme, la sécurité et la prospérité générales.

» Le devoir de l'autorité est d'éclairer le public sur la perfidie de ces manœuvres ténébreuses; celui des bons citoyens est de les déjouer par la défiance et le mépris. Qu'ils ne prêtent pas trop facilement l'oreille à des rumeurs qui ne prennent leur source que dans l'imagination de certains alarmistes intéressés. Qu'ils soient bien convaincus que le gouvernement, gardien de la tranquillité publique, serait le premier, le jour où elle serait sérieusement compromise, à prévenir, par un appel franc et loyal au dévouement et à l'excellent esprit de la population parisienne, les dangers qui pourraient menacer le pays. »

#### Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 50.

LE PRÉSIDENT : Le ministre des finances propose de consacrer à l'établissement des lois spéciales les deux premiers jours de la semaine prochaine. Je tiens cette proposition aux voix.

» Cette proposition est adoptée.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS donne lecture de divers rapports tendant à demander plusieurs crédits.

LE CIT. CRÉMIER dépose un rapport pour demande d'un crédit tendant à indemniser les colons sur les pertes qu'ils pourront éprouver par l'affranchissement des esclaves.

LE CIT. PARRIEU dépose le rapport sur le projet de décret relatif à l'impôt sur le revenu mobilier.

LE PRÉSIDENT : Citoyens, il y a un instant, pendant le tumulte, le citoyen Jules Favre se portait vers moi; on le retenait, il a résisté, alors je l'ai rappelé nominativement à l'ordre. Je dois dire que s'il n'a pas obéi à mon invitation, c'est qu'il ne l'a pas entendue, et je déclare que j'ai du regret de l'avoir rappelé à l'ordre. (Très bien!)

Je mets aux voix la question de savoir si l'Assemblée entend passer immédiatement à l'ordre du jour.

On passe à la discussion de la question sur l'enseignement agricole.

LE CIT. LAUSSAT combat le projet de la commission sur plusieurs points; il croit que c'est de la pratique qu'il faut pour apprendre à cultiver, et qu'on ne peut se contenter des leçons des professeurs.

trouvait la dernière. Lorsqu'il s'arrêta devant elle, le cœur lui battit. Il se dit d'abord qu'il ne ferait rien contre les avertissements du cheik; mais la porte lui parut si belle qu'il se mit à en considérer le travail. A mesure qu'il regardait, le désir le sollicitait plus vivement. Il laissa d'abord sa raison combattre sa curiosité par des sages paroles; mais comme sa curiosité allait être vaincue, il prit généreusement le parti du plus faible, et lui fournit en secret des arguments qui lui parurent irrésistibles. Il accusa tout bonnement le cheik Nasser de bizarrerie et de caprice. « Puisque cette porte est la plus belle de toutes, pensai-je en lui-même, il ne saurait y avoir derrière que le plus beau jardin. Pourquoi donc m'est-il défendu de l'ouvrir? Si j'ai pu voir les autres, je puis voir encore celui-ci. Le bon cheik n'a pas de harem, il ne saurait donc être jaloux; qui sait s'il n'est pas avare? Peut-être a-t-il caché là d'immenses trésors; mais je puis regarder tous les trésors de la terre sans que leur aspect me fasse envie. J'ouvrirai donc et j'entrerai; d'ailleurs, s'il est écrit qu'il m'arrivera malheur, le destin saura m'atteindre de ce côté de la porte aussi bien que de l'autre, car ce qui est écrit s'accomplira toujours, et nul n'échappe à sa fortune. »

Cela dit, Djannchah étendit la main, et la porte s'ouvrit. Le spectacle qui s'offrait n'avait rien d'effrayant. C'était un jardin admirablement dessiné, avec un palais d'or et de cristal sur le bord d'un riant parterre. Les génies sans doute en avaient taillé les fenêtres dans le diamant. Le pavé était de marbre, et entre chaque dalle de marbre se trouvaient incrustés les rubis, les émeraudes et les perles.

Djannchah s'aventura dans le palais. Au milieu de la cour, il vit un bassin d'or entouré d'animaux de toute sorte sculptés en argent et en or. Ces animaux, qui représentaient la création entière, jetaient une eau limpide par le bec ou par les naseaux, et lorsque le zéphyre caressait leurs oreilles, chaque espèce s'exprimait dans son langage.

Au-delà de ce bassin s'élevait un élégant péristyle, et sous le péristyle était dressée une tente de soie verte brodée de perles fines. La tente couvrait un trône de diamants incrusté de rubis. Derrière le trône, comme dans un réduit sacré, se trouvait le tapis du roi Soleiman, sur lui soit le salut! Or la tente, autour du trône et du tapis, avait cinquante coudees.

En sortant de cette cour, Djannchah vit encore un autre jardin ombragé d'arbres à fruits qui croissaient le long d'une infinité de ruisseaux. Les roses, les jasmins, les jonquilles parfumaient l'air, et lorsque le zéphyr passait, il mêlait tous ces parfums comme les essences de mille cassioles. Djann-

chah se promenait avec ravissement au milieu de ces merveilles, et il imprimait ses pas sur un sable de turquoises, d'améthystes, de pierreries toutes taillées comme par la main d'un lapidaire.

Le jeune prince songeait à sortir du jardin, lorsqu'il vit passer dans l'air trois oiseaux d'une espèce inconnue, trois oiseaux blancs comme des colombes, semblables à des colombes, doux et timides comme elles, mais grands comme des aigles. Il était assis alors derrière un buisson fourré; il ne se leva pas, de peur de les effaroucher, et regarda.

Les trois oiseaux commencèrent par s'ébattre au-dessus des fleurs et des ruisseaux. Djannchah les voyait se poursuivre et se fuir tour-à-tour. Ils volaient le long des parterres, ou bien ils s'élevaient dans le ciel jusqu'à disparaître; mais ils reparaissaient tout-à-coup et reprenaient leurs jeux. Enfin l'un des colombes s'arrêta au milieu du gazon; les deux autres descendirent auprès d'elle; toutes les trois se dressèrent sur leurs pattes roses, et elles commencèrent à s'éplucher gracieusement, de sorte que leur bec se cachait tout entier dans la neige de leur poitrine; puis leurs plumes se hérissèrent, et, comme elles se secouaient toujours, ce ne furent plus trois colombes, ce furent trois jeunes filles éblouissantes de beauté qui se levèrent sur le gazon et qu'il faudrait comparer à la lune radieuse, car pas une autre femme ne pouvait leur ressembler dans l'univers.

Lorsque Djannchah les vit se promener sous les ombrages en se tenant par la main, son esprit faillit s'enfuir. Il croisa sur sa poitrine ses deux mains pour retenir son cœur qui s'envolait, et se dirigea rapidement vers elles.

« O vous, reines de beauté, leur dit-il d'une voix suppliante, qui êtes-vous, et d'où venez-vous? Répondez, je vous en prie. »

« Du royaume du Dieu très haut », répondit celle qui paraissait la plus jeune.

« Prends pitié de moi, toi qui as daigné me parler, dit encore Djannchah; sois compatissante aux maux que j'ai soufferts et à tout ce qui m'est arrivé dans la vie. »

« Je ne sais ce que c'est que la pitié, repartit la jeune fille; éloigne-toi. »

Alors Djannchah pleura amèrement, et il récitait ces vers :  
« Elle m'est apparue dans le jardin. Le jardin, pour la recevoir, avait revêtu sa robe verte. Elle m'est apparue, les vêtements sans ceinture et les cheveux dénoués. « Quel est ton nom? » lui demandai-je. Et elle m'a ré-

pondu : « Le nom de celle qui consume les cœurs sur des charbons ardents. »

» J'ai soupiré, j'ai voulu me plaindre à elle comme se plaignent ceux qui souffrent en amour, et elle m'a dit : « Apprends, si tu ne le savais pas, que tu te plains à un rocher. »

» Si ton cœur est un rocher, apprend à ton tour, ô jeune fille! que Dieu a mis dans le rocher la source pure, la source qui s'épanche en larmes. »

Lorsque les jeunes filles entendirent ces vers, elles se prirent à rire. Puis Djannchah leur présenta des fruits qu'elles mangèrent. Elles passèrent ainsi le jour à chanter et à danser parmi les fleurs. Djannchah eût été bien heureux si le soleil ne se fût jamais éteint dans ce beau paradis; mais à l'heure où l'ombre du rosier devient un arbre sur la terre, elles s'éloignèrent de quelques pas, semblèrent chercher quelque chose dans le gazon, et Djannchah ne vit plus qu'un groupe blanc comme un monceau de neige jusqu'au moment où cette neige se divisa. Les trois jeunes filles avaient repris leurs plumes de colombes, elles battaient joyeusement des ailes en signe d'adieu, puis elles s'envolèrent, faisant un cercle autour du jeune prince, et quand elles disparurent dans le ciel, il tomba évanoui.

Tandis qu'il était étendu sur la terre, le cheik Nasser avait reçu la soumission de toute créature ailée, et revenait, le visage souriant, à son palais. Or, il avait dit aux oiseaux : « J'ai pour hôte un jeune homme que Dieu m'a envoyé d'une contrée lointaine. Je désire que vous l'emportiez avec vous et que vous le rameniez dans son pays. » Et le cheik se hâta, afin d'apprendre cette bonne nouvelle à Djannchah. Il le chercha donc de jardin en jardin jusqu'au milieu de la nuit. Il compréhendait d'avance que l'im prudent avait franchi la porte défendue; aussi ne s'étonna-t-il pas lorsqu'il vit la clef dans la serrure d'or. Il entra, trouva Djannchah toujours évanoui, la face contre terre, et prenant à sa ceinture un flacon d'eau parfumée, il lui en arrosa le visage pour l'éveiller de sa stupeur.

Or, le matin qui parut dans les cieux interrompit le récit merveilleux.

ÉDOUARD THIERRY, AUG. CHERBONNEAU.

(La suite à un prochain numéro.)



Beaucoup de membres sont déjà partis, et l'Assemblée semble prêter peu d'attention à la discussion.

**LE CIT. MORELHY** parle quelque temps au milieu des cris *La clôture!* *la clôture!* et le président lève la séance à six heures moins un quart.

Nous trouvons dans le *Courrier de Marseille* l'article suivant qui prouve que l'on n'a pas encore renoncé aux errements de la monarchie relativement à notre marine marchande :

#### MALLE DE L'INDE.

Jeudi soir, 28, le bateau à vapeur anglais le *Triton* a quitté notre port avec la malle de l'Inde et de la Chine.

La valise était composée de 47 boîtes anglaise et 49 boîtes françaises, plus 7 paquets.

Les boîtes françaises étaient arrivées à Marseille dès la veille, et quoique depuis quelque temps l'ordre du service des paquebots français pour l'Égypte subordonne leur départ à l'arrivée à Marseille de la malle à la destination des Indes-Orientales, avec l'intention évidente de se servir de ces bateaux, c'est-à-dire des bateaux français, pour le transport des dépêches françaises à Alexandrie, en destination pour l'Inde, il est advenu avant-hier, comme précédemment, que les 49 boîtes et les 7 paquets français, au lieu d'être mis à bord du bateau français qui les attendait, ont été embarqués à bord du bateau anglais, auquel on a dû payer une forte prime, tandis que le *Nil*, bateau français, est parti en même temps avec les seules dépêches pour Malte et Alexandrie.

Cette manière de procéder nous paraît assez difficile à expliquer sous le rapport de l'économie.

On répondra qu'en chargeant à Marseille les dépêches françaises sur un bateau anglais, préférablement au bateau français qui part en même temps, on veut être assuré de ne pas manquer le convoi d'Alexandrie pour Suez et le paquebot de la mer Rouge. Nous dirons que cette raison est mauvaise, parce que des deux bateaux anglais et français qui partent en même temps pour Alexandrie en touchant à Malte, l'un, le bateau français, ne fait réellement que toucher à Malte pour y faire du charbon, tandis que le bateau anglais, indépendamment de la même obligation, est encore forcé d'y attendre le bateau anglais parti de Southampton, qui n'arrive jamais à heure fixe et qu'on attend presque toujours un jour ou deux à Malte. Il est rare que le bateau français n'arrive pas à Alexandrie 24 ou 48 heures avant le bateau anglais.

Nous dirons encore que, sans parler de l'argent dépensé mal à propos, il y a un préjudice réel pour le commerce français en correspondance avec Alexandrie et la Syrie ; car ce bateau français qui attend l'arrivée des paquets pour l'Inde et qui ne les emporte pas prive notre commerce de deux départs par mois pour Alexandrie et la Syrie. Auparavant on pouvait écrire par le bateau français et par le bateau anglais, les bateaux français partant les 4 et 24, et les bateaux anglais les 10 et 27, tandis qu'aujourd'hui les deux bateaux partent ensemble les 10 et 27 seulement.

Nous pensons qu'il suffira de signaler cette anomalie pour que M. le directeur-général y apporte un remède.

Il y aurait encore une amélioration facile à obtenir. On sait l'heure exacte où arrive à Paris le fourgon venant de Londres avec la malle pour l'Inde par Marseille. Pourquoi ne ferait-on pas une valise pour Marseille ?

#### Afrique française.

Les opérations chez les Beni-Menah sont terminées. M. le général Camou, après avoir obtenu une satisfaction complète des fractions coupables de cette tribu, est rentré de sa personne à Milianah, après avoir envoyé à Blidah l'infanterie et la cavalerie de renfort qui lui avaient été momentanément prêtées par la réserve de Blidah. Aucun incident nouveau n'est survenu dans la division d'Alger.

Les nouvelles qui nous parviennent de la grande Kabylie à l'est d'Alger sont très favorables. Le bach-aga des Sebaou, Bel-Kassem-ou-Kassy, s'efforce de faire régner l'ordre au milieu des montagnards dont l'administration lui est confiée. Plusieurs fractions de la tribu des Beni-Ouaguenoun avaient refusé de verser entre ses mains leur part de la lezma ; quelques démonstrations vigoureuses de notre bach-aga à la tête de son makhzen ont mis fin à toute résistance.

Au-delà du pays montagneux de Bel-Kassem-ou-Kassy, sur les pentes nord les plus élevées de Jurjura, se trouvent les Zouaoua, tribus indépendantes, mais qui ne cessent de commercer avec Alger et de fréquenter les marchés de la plupart des tribus soumises qui les environnent. Les dernières nouvelles recueillies sur la situation de ces contrées nous font connaître que les dispositions de leurs habitants à notre égard sont loin d'être malveillantes.

Les Zouaoua sont aujourd'hui resserés entre le pays gouverné par Bel-Kassem-ou-Kassy, les tribus soumises du cercle d'Aumale et celles du versant sud de Jurjura, placées sous l'influence religieuse du jeune marabout de Chelleta, connu sous le nom de Si-Mohammed-el-Saïd-ben-Ali-Chérif. On sait que cette influence religieuse, la plus considérable du pays, s'exerce tout à notre avantage. Il est donc permis d'espérer que nos relations avec les Zouaoua iront peu à peu en s'améliorant par la force même des choses, ou du moins que cette fraction du pays sera dans l'impuissance de nous nuire tant que nous conserverons les appuis qui l'entourent.

Nous avons reçu tout récemment encore des nouvelles de Ben-Ali-Chérif ; ses protestations de dévouement à notre cause sont toujours les mêmes, et ses actions sont en accord parfait avec ses paroles.

— On écrit de Tanger :

« Les démêlés du Maroc avec l'Espagne sont loin d'être terminés ; les prétentions de cette dernière ne sont point goûtées par Abd-er-Rhaman. L'Espagne, dit-on, demanderait trois lieues de territoire autour de Melilla et de Ceuta, et une corvette de guerre espagnole est mouillée dans la baie de Tanger pour appuyer la réclamation de son gouvernement. Fidèle au principe d'ostentation nationale, elle montre autant qu'elle peut, par ses exercices à feu, combien la valeur de son équipage peut suppléer au nombre des vaisseaux de guerre qui manquent en pareille occasion.

« Abd-er-Rhaman ne paraît pas être très inquiet de la manifestation espagnole, et le gouverneur de Melilla, fort mal renseigné d'ailleurs sur la position qu'occupe l'armée marocaine, s'attend à être attaqué tous les jours. Il croit que l'armée de l'empereur n'est qu'à six lieues de Melilla, quand les chefs et le ministre des affaires étrangères sont à l'Araach.

« Quoi qu'il en soit, il fait construire une ligne de blockaus pour la défense avancée de la place, et chaque blockau doit contenir une compagnie de garnison, ce qui annonce assez que les Espagnols ne sont pas au courant de ce genre de fortification, car c'est le petit nombre d'hommes que l'on a laissés dans ces forts en l'air qui en a toujours fait la force.

« La position dans laquelle se trouve la garnison de Melilla paraît critique ; d'un côté, elle a à lutter contre les indigènes, qui la cernent depuis presque son installation sur la terre d'Afrique, et, de l'autre, elle a à craindre que les *presidarios*, sur lesquels elle doit compter pour la défense de la place, ne fassent défaut, ce qui est déjà

arrivé parmi un assez grand nombre d'entre eux, lors d'une sortie, il y a quelques mois.

« Si la lutte s'engage sérieusement, la position de Melilla ne paraît pas tenable, car peut-on comprendre que ceux qui commandent, ou qui sont commis à la garde des prisonniers, le soient autant qu'eux ? Ainsi, ils ne peuvent ouvrir une de leurs portes sans recevoir des coups de fusil, et ils ne peuvent respirer l'air que derrière leurs murs et leurs verrous. »

— Un massacre de douze contrebandiers espagnols a eu lieu sur la côte de Tanger dans le commencement de ce mois.

Une balancelle espagnole chargée de contrebande et montée par douze hommes reçut la chasse par un bateau à vapeur espagnol. Ces malheureux, ne pouvant éviter d'être capturés, ont abandonné leur navire et se sont réfugiés dans une grotte qui se trouvait au bout d'une petite anse et où le vapeur ne pouvait les atteindre. Malgré les cris d'appel faits par les hommes du bateau à vapeur, les contrebandiers ont préféré rester blottis dans leur retraite que de s'exposer à être condamnés, en Espagne, au *preside* et à la confiscation. Ces malheureux ne songeaient guère à ce qui devait leur arriver.

Assaillis par une bande de brigands de la côte, ils ont été tous assassinés et horriblement mutilés.

Un seul, qui a survécu à ses nombreuses blessures, s'est traîné comme il a pu vers des habitations, et a rapporté dans ses plus petits détails le crime horrible auquel il n'avait échappé que par miracle.

Les consuls, et en particulier M. Roche, chargé d'affaires de France par intérim, qui, à juste titre, jouit près d'Abd-er-Rhaman d'une très grande influence, aurait, dit-on, rendu compte au gouvernement marocain du forfait dont heureusement l'exemple ne s'est présenté que bien rarement depuis notre conquête d'Afrique.

Ce fait barbare paraissait incroyable au gouvernement marocain, et l'on assure qu'il a promis de faire rechercher les coupables et d'en faire justice.

(ECHO D'ORAN.)

#### SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DE LA VILLE DE LA GUILLOTIÈRE

En faveur des ouvriers privés de travail et dénués de ressources.

MM. Coignet, chimistes à Barabant, ont souscrit pour 125 francs en bons de pain qui ont été distribués aux familles malheureuses.

9<sup>e</sup> liste recueillie au secrétariat de la mairie.

MM. Bonnel, secrétaire en chef, 40 f. — Crépet, architecte-voier, 40 f. — Charretton, chef de bureau, 5 f. — Saclier, id., 5 f. — Prat, id., 2 f. — Berthaud, aide-voier, 5 f. — Pater, expéditionnaire, 5 f. — Marambat, id., 2 f. — Berthet, id., 5 f. — Baudrand, id., 2 f. — Conrier père, inspecteur, 2 f. — Jacquillon, garçon de bureau, 1 f. — Berthet, id., 1 f. — Chevron, propriétaire, 40 f. — Charles Letellier, 5 f. — Bertrand, propriétaire, 40 f. — Robbe, 5 f.

Total : 81 f.

10<sup>e</sup> liste recueillie par les citoyens Jacquin et Plénard.

MM. Jacquin, 5 f. — Guillermet, 2 f. — Millard, 5 f. — Monier, 2 f. — Un anonyme, 50 c. — Maad, 2 f. — Plénard, 2 f. — Carloz, 5 f. — Barthélemy Brochu, 50 c. — Bouchet, 2 f. — Ducharme, 4 f. — Cochet, 5 f. — Nicolas, 50 c. — Claude Brochu, 2 f. — Camille Beroud, 2 f. — Gagnet, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Fontanier, 50 c. — Michaud, 5 f. — Jean Morel, 40 f.

Total : 59 f. 50 c.

11<sup>e</sup> liste recueillie par M. Burnet, chauxfournier.

MM. Pierre Burnet, 5 f. — Chabout, 5 f. — Battin, 1 f. — Fargeat, 4 f. — Drunet, 1 f. — Chapeau, 50 c. — Bourdon, 1 f. — Gaffre, 40 f. — Champin, 2 f. — Joseph Morel, 2 f. — Pin, 5 f. — Chanay, 5 f. — Bertholier, 5 f. — Boiron, 1 f. — Léotaud, 1 f. — Morel, 50 c. — Bullion aîné, 2 f. — Morand-Mandéron, 5 f. — Condamine, 5 f. — Tortillie, 1 f. — Guerrier aîné, 5 f. — Julien, 2 f. — Minjau, 1 f. — Domec aîné, 1 f. — François Blanc, 5 f. — François Beraud, 50 c. — Ballefand, 5 f. — Gallamand, 50 c.

Total d'aujourd'hui. . . . . 215 f. 50 c.

Total précédent. . . . . 881 20

Total jusqu'à ce jour. . . . . 1,094 70

#### Chronique.

**Dix heures.** — Deux ou trois cents gardes mobiles licenciés se sont portés ce matin à l'hôtel de la préfecture, où ils sont entrés malgré les sentinelles, et où ils ont réclamé la solde d'un mois qui leur doit être allouée en vertu de l'arrêté qui dissout cette garde.

M. le préfet leur a répondu qu'il attendait la dépêche officielle qui doit ouvrir le crédit nécessaire au paiement de cette solde. Les soldats se sont mis alors à crier. M. Vivès, commissaire de police du quartier des Célestins, se trouvant dans la cour de la préfecture avec ses agents pour maintenir la tranquillité, et ayant été reconnu, cent bras se sont levés sur lui, et aussitôt ce magistrat a été victime des plus mauvais traitements ; assailli de tous côtés par un déluge de coups de pieds, de coups de poings, il a été plusieurs fois terrassé, et n'a échappé à une mort certaine qu'en se réfugiant dans un café de la place de la Préfecture.

M. le docteur Tavernier s'est empressé de lui donner les premiers soins ; les coups et blessures dont M. Vivès vient d'être victime n'offrent heureusement aucun caractère alarmant.

Les mobiles ont stationné dans la cour de l'hôtel et sur la place de la Préfecture jusqu'à l'arrivée d'un détachement d'environ trois cents dragons devant lesquels ils se sont retirés.

Un grand nombre d'entre eux se sont dirigés vers la Croix-Rousse en suivant le quai de la Révolution, d'autres se sont rendus à la Guillotière ; quelques-uns, en passant vers la Halle-aux-Blés, ont désarmé une partie du poste et emporté trois fusils qu'ils ont jetés dans les allées.

La préfecture est en ce moment occupée par les dragons ; des sentinelles sont placées à toutes les rues qui débouchent sur la place des Jacobins ; les boutiques sont en partie fermées. L'Hôtel-de-Ville est gardé par des forces suffisantes ; plusieurs postes sont doublés ; des patrouilles de dragons circulent sur les quais.

**Dix heures et demie.** — Les dragons quittent la place des Jacobins, la troupe de ligne les remplace, et toutes les avenues sont gardées par elle.

Plusieurs jeunes gens descendent de la Croix-Rousse avec un drapeau rouge ; quelques militaires suffisent pour les dissiper sur la place des Terreaux.

Le général Gemeau est monté à la Croix-Rousse. Tout y est calme. 200 hommes à peu près en gardent les principales avenues du côté de Lyon.

**Midi.** — L'effervescence augmente. On a tenté d'élever une barricade dans la rue Mercière. Les dragons et la troupe de ligne étendent leur cercle et repoussent la foule qui s'accroît.

— Un rassemblement de plus de quatre cents personnes stationnait hier, vers onze heures, devant la maison située rue Ecorche-boeuf, n° 6. Il s'agissait de l'arrestation d'un jeune homme qui venait de maltraiter sa nièce et belle-sœur. Trois agents de police ne pouvant suffire, cinq gardes municipaux et huit militaires leur prêtèrent assistance ; les premiers ont été outragés et frappés ; des capotes déchirées et des épaulettes arrachées attestaient une lutte opiniâtre. Le perturbateur pourtant a été conduit au bureau de police du

quartier des Célestins, où la foule toujours croissante n'a quitté le prévenu que pour le voir diriger vers la maison d'arrêt.

— La troisième réunion des délégués ouvriers de l'enquête industrielle aura lieu mercredi à sept heures du soir, rue Noire, 12, au 1<sup>er</sup>. On invite toutes les corporations à s'y faire représenter par leurs délégués respectifs.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a été arrêté le 30 septembre, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 17 f. 40 c.

— La fête donnée dimanche dans le Jardin-d'Hiver au bénéfice des ouvriers sans travail avait attiré beaucoup de monde. La musique des dragons a excité de nombreux applaudissements ; on peut dire qu'il ne peut plus se donner à Lyon de fête sans elle. Déjà le placard qui annonce le concert d'adieu de M. Bonjour prévient le public que l'excellente musique de dragons se fera entendre.

Le feu d'artifice qui a terminé la soirée n'a pas obtenu tout son effet par suite de l'humidité de l'atmosphère. Pourtant nous avons vu apparaître sur un transparent, au milieu des détonations et des flammes du Bengale, d'abord Napoléon au passage du mont Saint-Bernard, et ensuite Napoléon couronné de lauriers et sortant du tombeau.

— Enfin, notre Grand-Théâtre a rouvert hier soir par une représentation du *Barbier de Séville*, le chef-d'œuvre de la musique bouffe.

Le public n'a pas le droit d'être sévère, il sait faire la part des difficultés du moment ; il était d'ailleurs avide d'écouter un peu de musique, lui qui depuis si long-temps était condamné au régime médiocrement musical du *Jardin-d'Hiver* et aux chansonnettes de M. Bonjour. Le public s'est donc comporté en bon prince, et il a battu des mains sans attendre la troisième épreuve des débuts.

M. Bonamy, dans le rôle du comte Almaviva, a montré de la facilité, mais le timbre de sa voix manque de charme ; il ne fera pas oublier M. Boulo.

M<sup>lle</sup> Prévost, sous les traits de Rosine, a été bien accueillie et devait l'être. Nous l'attendrons à sa seconde épreuve pour mieux l'apprécier.

L'acteur chargé du rôle de Bartholo a de l'expérience à défaut de voix ; son jeu est un peu exagéré, néanmoins il a eu sa part d'applaudissements.

— Le 11<sup>e</sup> bureau de l'Assemblée Nationale a décidé la validité de l'élection de M. Rivet dans le département du Rhône. Le rapport sera fait lundi en séance publique.

— Les expériences sous-marines auxquelles s'est livré M. Bigard dimanche dernier, à l'aide de l'appareil de son invention, démontrent de plus en plus combien cette ingénieuse découverte peut être utile dans tous les cas de sauvetage. En effet, M. Bigard est resté plus de trois quarts d'heure sous l'eau, à une profondeur de plus de six mètres, et ce n'est qu'aux instances réitérées du public qu'il n'a pas prolongé plus long-temps son séjour. Au reste, il est évident qu'avec son appareil, dont il lui sera possible de corriger la pesanteur qu'on peut lui reprocher, il lui sera facile de séjourner plusieurs heures sous les eaux. Les personnes qui auraient besoin de recourir à l'appareil-Bigard trouveront l'inventeur chez lui, rue de la Martinière, n° 4. M. Bigard fera de nouvelles expériences dimanche prochain, à quatre heures précises, en amont du pont du Palais-de-Justice.

— Le samedi 23 septembre, un incendie a éclaté aux granges de Fontaine, hameau de Corbonod, près de Seyssel (Ain) ; il a réduit en cendres deux bâtiments appartenant au sieur Travail, propriétaire-cultivateur. Huit vaches ont été la proie des flammes. On évalue la perte à deux mille francs environ. Un troisième bâtiment qui était presque adjacent aux deux autres aurait infailliblement brûlé sans la présence d'esprit de M. Fabry, employé de la douane à Seyssel, qui parvint à comprimer les flammes en faisant jeter de la terre sur les bois incendiés, l'eau étant au moins à un kilomètre.

**AVIS.** — Les personnes qui auraient perdu ou auxquelles il aurait été volé un cabas en laine brodé et un mouchoir de poche marqué A. L. peuvent s'adresser au parquet du tribunal civil de Lyon.

**CONDITION DES SOIES DU 3 OCTOBRE.** — 46 balles. Ouvrées, 43, grèges, 3. Dernier numéro, 57.

#### Spectacles du 3 octobre 1848.

**GRAND-THÉÂTRE.** — Relâche.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — L'Enfant de la maison, vaudeville. — Le Chevalier d'Esnonne, vaudeville. — Une Femme à deux maris, vaudeville.

#### BULLETIN DES SOIES.

**AUBENAS, 50 septembre.** — Depuis la foire du 15 courant, les affaires sont restées calmes sur la place d'Aubenas ; mais les prix n'ont pas varié.

A notre marché de ce jour, on tenait encore ferme à 57 f. le kilog. les belles qualités, mais il y avait peu de preneurs. La marchandise y était peu abondante, soit à cause de la pluie, soit parce que les détenteurs ne se décident pas encore à vendre.

Au dernier marché de Joyeuse, les belles qualités se sont payées de 55 f. à 57 f. le kilog., les soies secondaires de 51 f. à 54 f. Il s'y est fait peu d'affaires, et, comme à Aubenas, la marchandise en vente était rare. Les filatures d'ordre sont toujours bien soutenues dans les prix de 41 f. à 46 f., selon le mérite et l'origine.

A Marseille, ce précieux fil continue à conserver une position à l'avantage des détenteurs, et nul doute qu'avec un meilleur assortiment les transactions ne fussent plus importantes qu'elles ne sont.

Les arrivages continuent, comme par le passé, à être nuls.

Les ventes de la semaine sont de :

|                        |            |
|------------------------|------------|
| 2 balles soie Sella, à | 45 f. » c. |
| 4 — Salonique, à       | 45 30      |
| 8 — Castravan, à       | 41 »       |

(Courrier de la Drôme.)

#### Nouvelles diverses.

La commission d'enquête instituée, par arrêté du pouvoir exécutif en date du 15 juin dernier, pour informer sur les plaintes élevées contre l'administration de l'hôtel national des Invalides, vient, après trois jours donnés à la lecture et à l'examen du rapport, de terminer ses travaux.

Son rapport a été remis à M. le ministre de la guerre avec toutes les pièces à l'appui.

La commission était composée de MM. Portalis, représentant du peuple, président ; Lempereur, id. ; Druet-Desvaux, id. ; Abraham Dubois, id. ; Thierry, général de division ; Aubry, représentant du peuple, rapporteur. M. Caillé, sous-chef de bureau à la guerre, remplissait les fonctions de secrétaire.

— M<sup>me</sup> George Sand écrit à la *Réforme* pour déclarer que sa collaboration aux *Bulletins de la République* a été entièrement désintéressée.

— Aussitôt après l'arrivée à l'île de la Réunion (Bourbon) des décrets du 27 avril, la population s'est réunie pour former une assemblée de quatre-vingt-dix membres. La milice a été renforcée de

tous les hommes que les règlements ordinaires exemptaient du service, et portée à un effectif de 40,000 hommes. La liberté a été promise aux esclaves pour le 31 décembre prochain, et des dispositions ont été combinées pour régler le travail et assurer le maintien de l'ordre.

C'est avec cette attitude que la population attendait l'arrivée du commissaire-général de la République. Les esclaves continuaient paisiblement leurs travaux; les affaires étaient nulles, mais les cultures n'étaient ni abandonnées, ni négligées; l'ordre régnait partout, la sécurité était entière et générale.

— Le général de division Chastenot de Puységur vient de mourir à Bordeaux à l'âge de 93 ans.

— Abd-el-Kader a quitté Pau le 29 septembre pour se rendre au château d'Amboise.

— La coalition et par suite la grève partielle des ouvriers boulangers continue à Paris, malgré tous les efforts de conciliation qui ont été tentés. La justice poursuit, du reste, l'instruction qu'elle a commencée sur les faits. Indépendamment des premiers individus signalés comme meneurs et qui avaient été arrêtés, de nouvelles arrestations ont été opérées depuis deux jours, en exécution de mandats judiciaires.

— Les individus secourus en ce moment à Paris, et dans le département de la Seine sont au nombre de 260,000. On craint que ce chiffre ne s'élève à 300,000, et quoique le chiffre des secours journaliers ait été réduit à 16 centimes, il ne s'agit pas moins de d'une somme de 9 millions, sur laquelle le gouvernement prend 3 millions à sa charge, laissant les 6 autres millions à la charge du département.

— On lit dans la *Démocratie Pacifique* :  
« Il n'est pas exact que la *Démocratie* ait été saisie aujourd'hui, ainsi que l'annonce la *Patrie*. Il n'en a été nullement question. La *Patrie*, d'ailleurs, donne des éloges à l'article (*Ce n'est pas une assemblée, c'est une foire*) qui a motivé ce bruit, et en reproduit même une partie, en s'associant à la pensée qui l'a dicté. »

— On assure que le ministre de la guerre vient de défendre l'emploi du biscuit de mer pour les troupes du camp de Paris.

— La *Démocratie* nous apprend que le banquet de la barrière du Maine, dont on s'était, dit-elle, efforcé d'obtenir la suppression du ministère, s'est passé dans le plus grand ordre et avec beaucoup de calme. Ce banquet a été d'ailleurs peu nombreux. L'abbé Châtel, des journalistes, une vingtaine de représentants assistaient à cette réunion.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Un journal a annoncé hier qu'une commission avait été formée, par ordre du pouvoir exécutif, pour soumettre à un nouvel examen les dossiers des transportés. Des commissions viennent, en effet, d'être instituées sous le titre de *conseils de clémence*, non pour reviser les décisions prises par les commissions militaires en vertu du décret de l'Assemblée nationale, mais pour examiner s'il y a lieu à un recours en grâce en faveur d'un certain nombre d'entre eux. Il ne s'agit donc pas de rendre de nouvelles décisions qui nécessiteraient de nouveaux interrogatoires des transportés et une nouvelle audition de témoins. L'examen déferé aux conseils de clémence aura uniquement pour résultat de faire soumettre au chef du pouvoir exécutif des propositions de remise de la peine de la transportation. »

— On écrit de Cotignac (Var) :  
« Voici un nouvel échantillon des extravagances du parti légitimiste. La proclamation suivante a été affichée dimanche dernier :

« Français !

» Le descendant de saint Louis, le petit-fils de Henri IV, va bientôt paraître parmi nous.

» Réunissons-nous tous sous le drapeau sans tache pour défendre la cause la plus juste et la plus sainte qui fut jamais.

» Armons-nous tous pour défendre notre prince, qui nous aime comme ses enfants, et qui seul peut nous donner la liberté, la confiance, l'ordre et la sécurité qu'on ne voit plus depuis longtemps.

» Vive Henri V ! Vive le roi ! A bas la République !

» Le Roi, la Patrie, la Loi, les Belles.

» UN LÉGITIMISTE. »

» On voit que les partisans du comte de Chambord n'ont point oublié les vertus de son aïeul, lequel avait, selon la chanson populaire, le triple talent de boire, de battre et d'être un vert galant. »

— L'Académie de Médecine vient de s'occuper du choléra, dont l'invasion en France, si l'on s'en rapporte aux probabilités, ne pourrait avoir lieu que vers la fin de février. Une commission de onze membres, choisis parmi les premières notabilités médicales, est chargée d'étudier toutes les questions qui se rattachent à la marche de l'épidémie en Europe, à son caractère actuel, aux moyens curatifs qui ont pu être employés avec le plus de succès.

La commission a dû commencer ses travaux.

## Nouvelles Etrangères.

### ANGLETERRE.

Le procès des chartistes vient de se terminer. Le jury a rendu un verdict de culpabilité contre les trois accusés Cuffey, Lacy et Fay. La cour a condamné Drowling, Lacy, Fay et Cuffey à la déportation perpétuelle. La rigueur de cette sentence a produit une grande sensation.

### IRLANDE.

Les débats du procès de haute trahison de Smith O'Brien et autres ont commencé. L'avocat de M. Smith O'Brien a élevé plusieurs difficultés de forme pour obtenir un ajournement. La cour ne s'y est point arrêtée. Elle a ensuite levé l'audience. Les débats vont s'ouvrir au fond.

### ALLEMAGNE.

FRANCFORT. — Dans la séance de l'Assemblée nationale de Francfort du 28, 286 voix contre 410 ont refusé d'admettre l'urgence pour une proposition présentée par M. Zimmermann (de Spandau) pour la levée de l'état de siège.

On dit à Francfort que le député Zetz est à Strasbourg et qu'il a écrit de cette ville qu'il ne rentrerait pas en Allemagne.

FRIBOURG, 26 septembre. — Après la bataille de Staufien, les insurgés se sont dispersés en désordre.

Le gouvernement provisoire de la république allemande s'est enfui. Les fonctionnaires badois qui avaient été faits prisonniers ont été remis en liberté.

Les troupes ont encore fait, hier et aujourd'hui, environ 150 prisonniers.

CARLSRUHE, 25 septembre. — Au moment où la république a été comprimée dans notre duché, il se manifeste un mouvement analogue bien plus grave dans le Wurtemberg; des villes entières se prononcent pour la république, et Ulm même, la forteresse de l'empire, n'attend qu'un moment favorable pour la proclamer. A l'exception de ceux qui se laissent encore influencer par l'esprit rétrograde des

officiers, tout le pays de la Souabe est gagné au progrès. Les assemblées populaires sont fréquentées par des milliers de personnes, et tout se passe en ordre; la propriété et la liberté individuelle sont respectées.

### PRUSSE.

BERLIN, 25 septembre. — L'agitation causée par l'ordre du jour du général Wrangell a continué, mais la réponse que le président du conseil a faite au député Pax, relativement à la proposition de M. Stein, a calmé les esprits. Les députés ont pu rentrer tranquillement chez eux. Quelques centaines d'individus parcourent la ville en criant et en chantant, et se font adresser des discours par des orateurs favorables; ils portent des bonnets rouges ou tricolores. L'autorité a évité toute démonstration. Pas un soldat, pas un garde national n'a paru dans les rues.

27 septembre. — Le club de la garde bourgeoise a chargé une députation de se rendre auprès de la gauche de l'assemblée nationale de Francfort, afin de la déterminer à proposer à l'assemblée la punition du général de Wrangell ou le retrait de son ordre du jour.

— Les lettres de la Silésie prussienne s'accordent à dire que tout y fait présager un mouvement insurrectionnel.

### AUTRICHE.

VIENNE, 24 septembre. — Le parti constitutionnel se consolide de plus en plus. Les événements de Francfort lui ont donné un motif de plus pour se tenir sur ses gardes. Il y a eu sur les glacis grande parade de la garde nationale de la ville; la cour y assistait; l'accueil qu'on lui a fait a été des plus brillants.

— La diète de Moravie, qui discute en ce moment sa constitution, a adopté un paragraphe ainsi conçu :

« La Moravie est un état indépendant, uni seulement à l'empire constitutionnel d'Autriche. »

### SAXE.

DRESDE, 26 septembre. — Un courrier expédié par le ministère de l'empire a apporté l'ordre de tenir le contingent saxon prêt à entrer en campagne.

### DANEMARK.

SCHLESWIG, 25 septembre. — On assure positivement que lord Palmerston a adressé au Danemark une note énergique pour l'engager sérieusement à déférer aux demandes équitables des duchés dans la question de l'armistice.

### MEXIQUE.

Nous recevons de Buenos-Ayres la nouvelle très importante que Rosas avait non seulement refusé de recevoir M. Hood comme consul-général d'Angleterre, mais qu'il ne reconnaissait aucun agent britannique avant qu'on eût fait droit à ses réclamations au sujet de 5 millions de dollars pour prix du guano enlevé du Paraguay et des îles Malvina. On dit aussi qu'il a résolu d'empêcher toute communication entre la République argentine et les vaisseaux de guerre anglais et français.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

**LA PATE PHOSPHORÉE** pour détruire les rats, taupes, cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> Beau, avoué, sise à Lyon, rue de la Baleine, n° 2.

**VENTE** aux enchères, après décès, par autorité de justice, d'un fonds de menuiserie et de divers objets mobiliers le garnissant, dépendants de la succession de M<sup>me</sup> Fabre, née Namian.

Vendredi prochain, six octobre, dix heures précises du matin, en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, place du Petit-Change, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un fonds de menuiserie, sis à Lyon, grande rue Longue, n° 9, qu'exploitait de son vivant M<sup>me</sup> Favre, née Namian, de la clientèle et achalandage dudit fonds et de divers objets mobiliers le garnissant, tels que établis, tréteaux, rayonnages, sergents, banquettes, plateaux, planches, commodes, secrétaires, guéridons, tables à ailes pliantes, glaces, chandeliers, chaises, lits garnis, bureaux, tables de nuit, linge de corps et de table, vaisselle, batterie de cuisine et autres objets.

Cette vente aura lieu aux enchères, sous les clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Darmès, et sur une mise à prix de 482 f.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'enchérisseurs, il sera immédiatement procédé, par le ministère de M. Simonnet, commissaire-priseur, à la vente en détail et sur place, dans le domicile qu'occupait M<sup>me</sup> Fabre, à Lyon, grande rue Longue, n° 9, de tous les objets ci-dessus décrits.

S'adresser, pour les renseignements, chez M<sup>e</sup> Darmès, notaire, où le cahier des charges est déposé, ou en l'étude de M<sup>e</sup> Beau, avoué, sise à Lyon, rue de la Baleine, n° 2. (2947)

Etude de M<sup>e</sup> Beau, avoué à Lyon, rue de la Baleine, n° 2.

**VENTE** en suite de faillite, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un Immeuble situé en la commune de Vizille, près Grenoble, au lieu dit Ile-Rare, consistant en une usine à gaz, bâtiment et dépendances, dépendant de la faillite de la société en commandite dite Compagnie de l'éclairage par le gaz de la ville de Vizille (Isère).

L'adjudication aura lieu le quatorze octobre 1848.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jacques Vallière, expert en affaires contentieuses du commerce, domicilié à Lyon, quai du Peuple, 23, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite de la compagnie de l'usine à gaz de la ville de Vizille.

Elle a lieu en vertu :

1° D'une ordonnance de M. le juge-commissaire de ladite faillite en date du 12 juillet 1848;

2° D'un jugement de chambre rendu par le tribunal civil de Lyon le vingt-deux du même mois, enregistré, expédié et délivré en forme exécutoire, lequel autorise M. Vallière à faire procéder, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, à la

vente aux enchères des bâtiments, ustensiles, agrès et autres immeubles par destination composant ladite usine, sur la mise à prix de quinze mille francs.

Désignation de l'immeuble à vendre.

L'immeuble à vendre consiste :

En une usine pour l'éclairage par le gaz de la ville de Vizille, construite en 1846, établie au lieu dit Ile-Rare, sur le bord de la route qui tend de Vizille à Vif. Le terrain sur lequel elle est assise a été concédé par la commune, suivant traité en date du 29 mai 1845; il a une superficie de 1,318 mètres 13 centimètres, le tout clos de murs.

Cette usine se compose notamment :

1° De deux bâtiments parallèles, l'un à droite, l'autre à gauche de l'entrée de l'établissement, le tout construit en maçonnerie, ayant chacun un rez-de-chaussée, premier étage, et huit mètres de long sur cinq mètres de large;

2° De deux hangars, l'un à la suite du bâtiment à droite, ayant seize mètres de long sur quatre mètres de large; l'autre à la suite du bâtiment à gauche, ayant vingt-six mètres quatre-vingt-dix centimètres de longueur sur cinq mètres quarante centimètres de largeur, le tout construit en maçonnerie;

3° De tout le système nécessaire pour la fabrication du gaz, consistant notamment en :

1° Une citerne ou réservoir d'eau, en maçonnerie, pour le gazomètre, ayant vingt-sept mètres de circonférence sur quatre mètres quarante centimètres de hauteur;

2° Un gazomètre en tôle, ayant à peu près la même circonférence que la citerne et quatre mètres cinquante centimètres de hauteur;

3° Deux récipients ou épurateurs en tôle, garnis de tous les accessoires nécessaires;

4° Une halle aux fours, ayant huit mètres de longueur, sept mètres de largeur et six mètres cinquante centimètres de hauteur; dans cette halle il existe deux fours suffisamment isolés des murs de la halle, dont l'un à deux cornues et l'autre à trois cornues;

5° Une cheminée en briques d'une hauteur convenable, destinée à l'émanation de la fumée des fours;

6° Barrillets, plongeurs condensateurs, valvule de distribution, tuyaux placés dans l'usine, bees de gaz pour l'éclairage de ladite usine;

7° Une canalisation, ayant à peu près deux mille cent soixante-quatre mètres de développement, se composant de tuyaux en fer, fonte et plomb;

8° Un puits pour donner l'eau à l'usine;

9° Un puisard pour recevoir les eaux ammoniacales.

Cette Usine, qui ne forme qu'un seul ténement, est confinée, à l'orient, par la route de Grenoble à Briançon; à l'occident, par la propriété communale; au nord, par la propriété de l'hospice; au midi, encore par la propriété communale.

L'adjudication de ladite Usine aura lieu depuis midi jusqu'à la fin de la séance, en l'audience des

criées du tribunal civil de Lyon, sis en ladite ville, Palais-de-Justice, place de Roanne, sur la mise à prix de 15,000 fr., outre les clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal.

BEAU, avoué.  
NOTA. — S'adresser, pour les renseignements, 1° A M<sup>e</sup> Beau, avoué à Lyon, rue de la Baleine, 2; 2° A M. Vallière, arbitre de commerce à Lyon, quai du Peuple, 23; 3° Et au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé. (2944)

### PRIX FIXE AU COMPTANT.

Qualité supérieure, Souliers pour dame et pour homme en tout genre, Chaussures d'enfant de tout âge.

**COTTAZ ET C<sup>e</sup>**

Maison de gros et de détail,

GRANDE FABRIQUE LYONNAISE DE CHAUSSURES

Rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon.

### BAISSE DE PRIX.

Bottines lasting noir en soulier, avec cheville au talon et devant ..... 5 90  
Bottines lasting noir en escarpin ..... 5 90  
Bottines lasting en couleurs claquées vernies ..... 6 90  
Bottines satin anglais claquées tout autour ..... 4 50  
Bottines satin anglais à bout verni ..... 4 50  
Bottines grises claquées vernies tout autour ..... 4 50  
Bottines grises à bout verni ..... 4 50  
Socques en cuir à bout ..... 5 50  
Socques en cuir à claque ..... 5 50  
Bottes fortes ..... 16 50  
Bottes fines ..... 16 50  
Remontage ..... 12 50  
Bottes vernies ..... 22 50

Bottes de commande en douze heures, bottines en sept heures.

NOTA. — Le sieur COTTAZ prévient ses nombreux clients qu'il vient de prendre association avec un fabricant de cuir, tige et peau, pouvant obtenir les marchandises moitié meilleur marché et premier choix, ce qui lui permettra de livrer les bottes et bottines aux prix indiqués ci-dessus et en bonne qualité, sans préjudice de la couture, qui sera tout aussi solide que si c'était dans un prix plus élevé. (50)

**DOMAINE.** A vendre, un très joli Domaine de Bourg, situé à Cras, à dix kilomètres de Bourg, de la contenance de 9 hectares environ, composé de bâtiments d'exploitation, de deux maisons d'habitation, jardin, terres et prés.

La vente aura lieu aux enchères devant M<sup>e</sup> Caillet, notaire, demeurant à Cras, le dimanche 15 octobre 1848, sur l'estimation de 18,830 f. (2136)

Etude de M<sup>e</sup> Ruby-Louis, avoué à Lyon, rue de l'Herberie, 5.

**VENTE** par expropriation forcée, d'une d'une superbe Maison de campagne et dépendances d'un seul ténement, située partie sur la ville de Lyon et partie sur la commune de Sainte-Foy-lez-Lyon.

Adjudication au samedi 7 octobre 1848.

Le samedi 7 octobre 1848, de dix heures du matin à deux heures de relevée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Palais-de-Justice, place de Roane, il sera procédé à la vente, par voie d'expropriation forcée, d'une jolie maison de campagne, terre et dépendances, le tout situé au lieu de Fontanière, partie sur la ville de Lyon et partie sur la commune de Sainte-Foy, appartenant à demoiselle Marie-Antoinette Guibert, propriétaire, tenant pension bourgeoise, demeurant à Lyon, chemin de Fontanière.

La mise à prix est de quinze mille francs; ci..... 15,000 fr. (3824)

**AVIS.** Manteaux, Cabans imperméables en tous genres, pour militaire et civil, de F. SOLLIER, rue des Célestins, n° 6. (2134)

**AVIS.** Un maître de pension désire s'adjoindre tout de suite un associé célibataire. S'adresser à M. Peyrol, rue Juiverie, n° 22, au 3<sup>e</sup>, de midi à deux heures. (48)

**AVIS.** M. L\*\*\*, âgé de 45 ans, vêtu d'une redingote noire, chapeau gris, pantalons gris quadrillés, sans gilet, a disparu de son domicile depuis dimanche 24 septembre dernier. On est prié d'en donner des renseignements à la mairie de Lyon ou de la Guillotière. (49)

**CONSTIPATION DÉTRUITE** complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bonbons rafraichissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. — A Paris, rue Richelieu, n° 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux. (8403—8356)

**PLUS DE DOULEURS !!!**  
Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.  
Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON. — Imprimerie de BOUASSY, grande rue Mercière, n° 66.